



Ce texte en langage clair explique comment la PASS ambulatoire peut aider Marie à se soigner facilement et rapidement, sans aggraver sa situation financière.

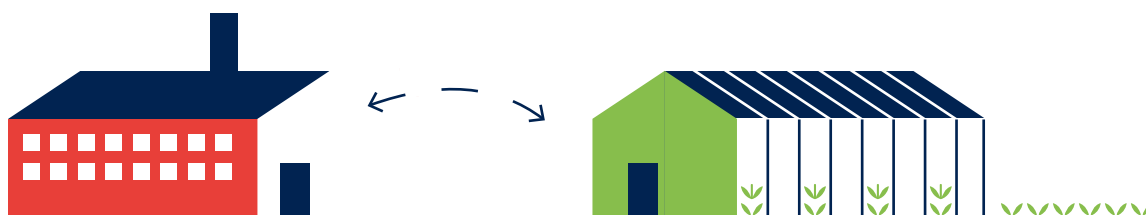
Situation imaginée par le Groupe Permanent Inégalité Santé Précarité de la CRSA, à partir de situations vécues, dans l'objectif d'améliorer l'accès aux soins urgents.

Je m'appelle Marie.

J'ai 35 ans et je vis à la campagne.
J'utilise très peu ma petite voiture,
car je n'ai pas beaucoup d'argent.



Je travaille parfois pour les maraîchers ou à l'usine
mais mes emplois ne sont pas stables.



Mes frais de médecin traitant sont pris en charge
en partie par la sécurité sociale.

En fonction de mon lieu de travail, je suis couvert :

- soit par la CPAM : la sécurité sociale générale,
- soit par la MSA : la sécurité sociale agricole.

Parfois mon dossier administratif est bloqué, comme en ce moment,
et je n'ai plus de sécurité sociale.
Je n'ai pas assez d'argent pour me payer une mutuelle complémentaire.

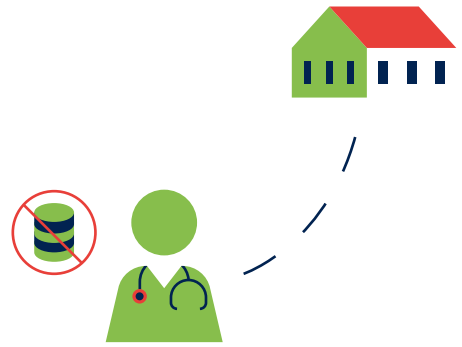


Vignette 4

Mon médecin traitant m'a déjà soigné gratuitement, parce que je n'avais plus de couverture sociale.

- Je connais bien mon médecin traitant.
- Il me suit depuis longtemps.
- Il habite à côté de chez moi.

Mais à la pharmacie, je dois payer mes médicaments.



Depuis quelques jours, je suis malade.

J'ai une angine.

Avec une angine, c'est difficile :

- de parler,
- d'avalier,
- de manger.



L'origine d'une angine, c'est un virus ou une bactérie.



Si c'est un virus, je dois me reposer et prendre des médicaments pour calmer la douleur.



Si c'est une bactérie, le médecin fait un test rapide et me donne des antibiotiques. Sans les antibiotiques, l'angine bactérienne peut s'aggraver, et c'est dangereux pour les personnes.

Voici mes besoins :



Être soignée rapidement pour éviter que la maladie empire.



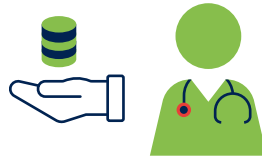
Être soignée à côté de chez moi pour éviter les frais de transport.



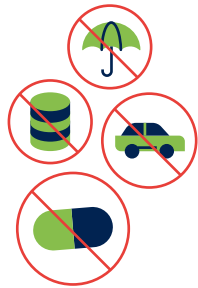
Être soignée par une personne que je connais bien, pour ne pas être obligée de réexpliquer ma situation.

Voici les besoins des professionnels de santé :

- Mon médecin traitant a besoin d'être payé.
- Mon pharmacien a besoin d'être payé.



Voici mes problèmes :



- Je n'ai plus de couverture sociale
- J'ai honte de demander à mon médecin traitant de me soigner gratuitement.
- En ce moment, je n'ai pas d'argent :
 - pour me payer mes médicaments
 - pour aller en ville avec ma voiture



Pourtant si j'allais à l'hôpital en ville, je pourrai bénéficier de la PASS hospitalière.

- La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) hospitalière est un service des hôpitaux.
- Ce service aide les personnes qui :
 - ont des difficultés financières.
 - n'ont pas de sécurité sociale.



- Si je ne me soigne pas vite, mon angine pourrait s'aggraver et je devrai aller aux urgences.



- Si la maladie empire, je ne pourrai pas travailler et j'aurai encore moins d'argent.

Voici une solution : la PASS ambulatoire.

- La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) ambulatoire est un système pour aider les personnes en difficulté financière, comme moi :
 - à être soignées gratuitement ou à moindre coût.
 - à avoir accès à des médicaments pris en charge.
 -
- La PASS ambulatoire peut être organisé avec :
 - des médecins proches de chez moi
 - des pharmacies proches de chez moi.





Attention, pour bien répondre à mes besoins :

- Simplifier la superposition des dispositifs compliqués à comprendre :
 - PASS hospitalière : lieu de soins à l'hôpital
 - PASS mobiles : équipe mobile de soins
 - PASS de ville : lieu de soins en ville
 - PASS ambulatoire : organisation en appui des professionnels de proximité
- Organiser ce système au niveau du département pour mieux connaître les acteurs de santé et les aides proposées.
- Renforcer la complémentarité des aides pour les personnes précaires
 - comme dans les QPV : Quartier Prioritaire de la Ville
 - qui appuient les SECPa : Structure d'Exercice Coordonnée Participative
- Former les travailleurs sociaux et les professionnels de santé pour aider les patients précaires à accéder à leurs droits de santé.



Voici les bénéfices pour les professionnels de santé :



- Développer la PASS ambulatoire évitera des retards dans les soins et des coûts plus élevés à cause d'une aggravation de la maladie.

- Cela permettra de créer des économies.



- Les médecins et les pharmaciens seront rémunérés pour leurs actes.

- Le système de santé sera mieux organisé pour répondre aux besoins des personnes précaires dans :

- les zones en ville
- les zones à la campagne
- les zones entre la ville et la campagne.



- Les professionnels du social et du sanitaire travailleront ensemble pour aider les personnes en difficulté.

- Le social aide pour les droits, le logement, l'argent.
- Le sanitaire s'occupe de la santé et des soins médicaux.



- Les professionnels apprendront à se connaître pour mieux travailler ensemble.



Les bénéfices pour moi :

- Je pourrai être soignée rapidement par mon médecin traitant.
- J'éviterai une aggravation de ma maladie, donc je n'irai pas aux urgences.
- Cela n'aura pas d'impact sur mon travail ni sur mon budget.